



**Plan d'action 2016-2018 visant à améliorer l'empreinte
environnementale, sociale et économique
d'EnviroCompétences**

**Préparé par
Audrey Guillemette-Lacasse
Boris Nissen
Gabriel Lebeuf
Vincent Drouin Landry**

16 décembre 2015

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	1
MÉTHODOLOGIE	2
FORMAT ET CONTENU DU PLAN D'ACTION	3
SUIVI DU PLAN D'ACTION	3
Champ d'action social : Intégration, équité et sécurité	4
Action 3 : Maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire [...]	4
Champ d'action social : Sensibilisation et collaboration	5
Action 4 : [...] Informer et sensibiliser les employés, les fournisseurs et les partenaires aux enjeux du développement durable.....	5
Champ d'action environnemental : Gestion des matières résiduelles	6
Action 6 : Favoriser, dans cet ordre, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles, de façon à limiter les résidus ultimes.....	6
Champ d'action environnemental : Gestion de l'approvisionnement et des services	8
Action 7 : Favoriser la consommation écoresponsable chez le personnel et intégrer les critères environnementaux dans la sélection des produits et des services.	8
Champ d'action environnemental : Gestion de l'eau, de l'énergie, de l'air et du transport	9
Action 8 : Réduire, si possible, la consommation d'eau par une gestion éclairée et réaliste.....	9
Action 9 : Accroître l'efficacité énergétique en suscitant, dans les limites du champ d'intervention de l'équipe, des économies d'énergie.....	10
Action 10 : Réduire l'impact négatif de l'organisation sur la qualité de l'air extérieur.*	11
Action 11 : Favoriser le recours à des moyens de transport durable, dont le covoiturage, le transport en commun, le vélo et la marche.	12
Champ d'action environnemental : Rénovation et aménagement	13
Action 12 : Favoriser, dans les cas de travaux de rénovation et d'aménagement intérieur, l'application de principes limitant les matières résiduelles (écoconception, déconstruction, etc.) et l'emploi de matériaux issus de pratiques ou de technologies propres.	13
Champ d'action environnemental : Conformité règlementaire	14
Action 13 : Produire un bilan environnemental centré sur la conformité règlementaire.....	14
Champ d'action économique : Viabilité économique	15
Action 14 : Veiller à une augmentation des salaires répondant à la hausse du cout de la vie.	15
Action 15 : Garantir la viabilité économique de l'organisme en veillant au respect des budgets.....	16
CONCLUSION	16

MISE EN CONTEXTE

En 2009, EnviroCompétences a mis en place sa première *Politique de développement durable* avec l'intention d'en faire son mode d'opération, de réduire ses impacts environnementaux afin de devenir un chef de file dans ce domaine. Dans cette politique, l'organisation s'engageait à mettre en œuvre treize actions réparties en sept champs d'action :

Champs d'action : Intégration, équité et sécurité

Actions :

1. Intégrer la notion et les principes de développement durable à l'ensemble de nos activités.
2. Maintenir les traitements équitables dans tous les processus de l'organisation.
3. Maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire, respectueux des ressources et de l'environnement.

Champs d'action : Sensibilisation et collaboration

Actions :

4. Développer un plan d'action ayant pour objectif d'informer et de sensibiliser les employés, les fournisseurs et les partenaires aux enjeux du développement durable.
5. Collaborer avec les partenaires et le milieu de la main-d'œuvre afin de promouvoir le développement durable et l'application des principes qu'il suppose, dont la protection de l'environnement.

Champs d'action : Gestion des matières résiduelles

Action :

6. Favoriser, dans cet ordre, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles, de façon à limiter les résidus ultimes.

Champs d'action : Gestion de l'approvisionnement et des services

Action :

7. Favoriser la consommation écoresponsable chez le personnel; intégrer les critères environnementaux dans la sélection des produits et des services.

Champs d'action : Gestion de l'eau, de l'énergie, de l'air et du transport

Actions :

8. Réduire, si possible, la consommation d'eau par une gestion éclairée et réaliste.
9. Accroître l'efficacité énergétique en suscitant, dans les limites du champ d'intervention de l'équipe, des économies d'énergie.
10. Assurer, à l'intérieur du même champ d'intervention conféré à l'organisation, un environnement de travail sain et de qualité, dont celle de l'air ambiant.
11. Favoriser le recours à des moyens de transport durable, dont le covoiturage, le transport en commun, le vélo, la marche et les patins à roues alignées.

Champs d'action : Rénovation et aménagement (intérieur et extérieur)

Action :

12. Favoriser, dans les cas de travaux de rénovation et d'aménagement intérieur ou extérieur, l'application de principes limitant les matières résiduelles (écoconception, déconstruction, etc.) et l'emploi de matériaux issus de technologies propres.

Champs d'action : Conformité réglementaire

Action :

13. Produire un bilan environnemental centré sur la conformité réglementaire.

En 2014, EnviroCompétences a renouvelé ses engagements en matière de développement durable dans sa nouvelle *Charte de développement durable*. L'organisation a alors ciblé trois objectifs :

1. Enrichir l'offre de produits et services et s'assurer de la satisfaction de nos partenaires.
2. Appliquer les principes de développement durable dans nos pratiques et améliorer l'empreinte environnementale, sociale et économique de nos activités.
3. Maintenir la concertation et la collaboration pour développer les compétences de demain.

Ces trois objectifs constituent la base du *Plan d'action de développement durable 2015-2017* d'EnviroCompétences. Le présent plan d'action vient donc s'arrimer au *Plan d'action de développement durable* en répondant au second objectif présenté ci-haut. Grâce au présent plan d'action, l'organisation sera en mesure de mieux évaluer et améliorer ses performances environnementale, sociale et économique.

MÉTHODOLOGIE

La *Politique de développement durable 2009* a été utilisée comme base de ce plan d'action. En effet, plusieurs des actions qu'EnviroCompétences avait choisies dans sa politique répondent à l'objectif d'améliorer son empreinte environnementale, sociale et économique. Afin d'assurer une cohérence entre les deux documents, la numérotation des actions de la politique a été conservée. Comme toutes les actions n'ont pas été retenues, certains numéros sont donc absents.

Pour être retenues, les actions devaient être mesurables et permettre de répondre à l'objectif d'améliorer les empreintes environnementale, sociale et économique d'EnviroCompétences. Ainsi, les actions 1, 2 et 5 de la *Politique de développement durable 2009* n'ont pas été retenues. Les actions 1 et 2 sont pour leur part difficiles à mesurer à l'aide d'indicateurs, alors que l'action 5 répond plutôt à l'objectif 1 de la *Charte* et du *Plan de développement durable 2015-2017* « Enrichir l'offre de produits et services et s'assurer de la satisfaction de nos partenaires ».

De cette manière, les actions 3 et 4 de la *Politique de développement durable 2009* ont été reprises intégralement dans le présent plan d'action puisqu'elles touchent l'empreinte sociale de l'organisation. Les actions 6 à 13 de la *Politique de développement durable 2009* ont aussi été retenues puisqu'elles touchent l'empreinte environnementale de l'organisation. L'action 10, qui visait originalement à améliorer la qualité de l'air ambiant, a toutefois été redéfinie afin de cibler l'amélioration de la qualité de l'air extérieur puisqu'EnviroCompétences génère plus d'impact sur celle-ci. De plus, l'organisation a un plus grand pouvoir d'action sur l'air extérieur. Par ailleurs, comme aucune des actions de la *Politique de développement durable 2009* ne touchait l'économie, deux nouvelles actions (14 et 15) ont été ajoutées afin de répondre à l'objectif d'amélioration de l'empreinte économique d'EnviroCompétences.

D'autres parts, puisqu'une démarche d'obtention de la certification ÉCOresponsable a été entreprise par l'organisation, les commentaires et observations faits par l'auditeur du programme de certification ont été considérés à travers la rédaction du présent plan d'action. Effectivement, l'auditeur a constaté un manque

de considération de la sphère économique dans le *Plan d'action de développement durable 2015-2017*. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui justifient l'ajout d'actions en lien avec l'économie au présent plan d'action. Cet audit a également permis de cibler les actions qui nécessitaient d'être développées davantage, telles que la gestion des matières résiduelles et des gaz à effet de serre ainsi que la responsabilité des achats et le développement des compétences liées au développement durable.

FORMAT ET CONTENU DU PLAN D'ACTION

Plusieurs informations viennent encadrer chaque action du présent plan d'action. Afin de présenter clairement celles-ci, un tableau a été développé pour chaque action. Chaque tableau comprend les sections suivantes :

- ❖ Indicateur(s) : Les indicateurs sélectionnés pour chaque action y sont énumérés. Ceux-ci permettent d'évaluer la performance de l'organisation dans la réalisation de l'action.
- ❖ Description sommaire des indicateurs : Cette section décrit l'utilité de chaque indicateur. Des précisions sur la méthode de calcul de l'indicateur sont ajoutées au besoin.
- ❖ Cible(s) : La cible ultime à atteindre pour chaque indicateur y est présentée. La numérotation des cibles réfère aux numéros des indicateurs.
- ❖ Échéancier de réalisation : Cette section présente les cibles annuelles menant à l'atteinte de la cible ultime. Les cibles annuelles ont été fixées dans une optique d'amélioration continue. La numérotation réfère aux numéros des indicateurs.
- ❖ Gestes proposé : Cette section présente une liste non exhaustive de gestes facilitant l'atteinte des cibles.

Des informations complémentaires au contenu du tableau ont également été ajoutées sous les tableaux des actions 6, 7 et 12.

SUIVI DU PLAN D'ACTION

La réalisation du présent plan d'action permettra à EnviroCompétences de faire état de ses améliorations au niveau des sphères environnementale, sociale et économique du développement durable. Un tableau de bord, présenté sous forme d'un fichier *Excel*, a d'ailleurs été développé afin de faciliter le suivi de l'avancement de chaque action. Ce tableau de bord reprend tous les indicateurs ainsi que les cibles annuelles du présent plan d'action. Afin d'assurer le suivi du présent plan d'action, le tableau de bord doit être mis à jour à la fin de chaque année. Le suivi des matières résiduelles générées doit toutefois être effectué chaque semaine. Une feuille de calcul permettant d'y inscrire hebdomadairement les quantités générées a donc été ajoutée au tableau de bord.

CHAMP D'ACTION SOCIAL : INTÉGRATION, ÉQUITÉ ET SÉCURITÉ

ACTION 3 : MAINTENIR UN MILIEU DE TRAVAIL SAIN ET SÉCURITAIRE [...]

PRÉCISIONS SUR L'ACTION 3 : Offrir un climat et un environnement de travail agréable et dynamique permettra à l'organisme de maximiser la participation des employés à l'atteinte des objectifs et d'attirer de la main-d'œuvre.

Indicateur(s)	<ol style="list-style-type: none">1. Nombre d'accidents et de blessures liés au travail chaque année2. Nombre d'activités extra-professionnelles effectuées chaque année
Description sommaire des indicateurs L'indicateur 1 permet de mesurer la sécurité du milieu de travail. L'indicateur 2 permet de mesurer les efforts d'EnviroCompétences pour offrir un milieu de travail sain et cohésif à ses employés.	
Cible(s)	<ol style="list-style-type: none">1. Aucun accident ou blessure chaque année.2. Réaliser au moins 8 activités extra-professionnelles par année d'ici 2018.
Calendrier de réalisation <ol style="list-style-type: none">1. Maintenir un nombre nul d'accidents et de blessures chaque année.2. Organiser au moins 6 activités extra-professionnelles en 2016, 7 en 2017 et 8 en 2018.	
Gestes proposés <ul style="list-style-type: none">• Faire l'inventaire des risques liés au travail et mettre en place des mesures pour prévenir ceux-ci.• Veiller à l'ergonomie des postes de travail.• Offrir une formation aux employés sur l'ergonomie au travail.• Prévoir à intervalles réguliers des activités extra-professionnelles telles que des 5 à 7, des diners au restaurant, etc.• Organiser des évènements spéciaux tels qu'un souper de Noël, une fête d'Halloween, une fête estivale, etc.	

CHAMP D'ACTION SOCIAL : SENSIBILISATION ET COLLABORATION

ACTION 4 : [...] INFORMER ET SENSIBILISER LES EMPLOYÉS, LES FOURNISSEURS ET LES PARTENAIRES AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

PRÉCISIONS SUR L'ACTION 4 : Cette action permet de promouvoir le développement durable chez les différentes parties prenantes afin que celles-ci puissent l'intégrer à leurs pratiques.

Indicateur(s)	<ol style="list-style-type: none">1. Pourcentage des employés (permanents et temporaires) ayant été sensibilisés aux enjeux du développement durable2. Pourcentage des fournisseurs ayant été sensibilisés aux enjeux du développement durable3. Pourcentage des partenaires ayant été sensibilisés aux enjeux du développement durable
Description sommaire des indicateurs Les trois indicateurs permettent de mesurer l'avancement de la sensibilisation des employés, fournisseurs et partenaires aux enjeux du développement durable.	
Cible(s)	<ol style="list-style-type: none">1. 100 % des employés ont été sensibilisés aux enjeux du développement durable d'ici la fin 2016.2. 90 % des fournisseurs ont été sensibilisés aux enjeux du développement durable d'ici la fin 2018.3. 90 % des partenaires ont été sensibilisés aux enjeux du développement durable d'ici la fin 2017.
Calendrier de réalisation <ol style="list-style-type: none">1. Sensibiliser tous les employés actuels dès 2016 ainsi que les employés futurs dès leur embauche.2. Avoir sensibilisé au moins 35 % des fournisseurs en 2016, 60 % en 2017 et 90 % en 2018.3. Avoir sensibilisé au moins 35 % des partenaires en 2016, 60 % en 2017 et 90 % en 2018.	
Gestes proposés <ul style="list-style-type: none">• Demander aux employés et nouveaux employés de confirmer par écrit qu'ils ont lu la <i>Politique</i> et la <i>Charte de développement durable</i> jointe au manuel de formation des employés.• Donner la formation sur le développement durable aux employés et aux nouveaux employés.• Envoyer la formation sur le développement durable (présentation <i>PowerPoint</i>) aux employés pour qu'ils puissent la consulter au besoin.• Faire la promotion des gestes entrepris par EnviroCompétences pour améliorer son empreinte sur le développement durable.• Envoyer la <i>Politique</i> et la <i>Charte de développement durable</i> par courriel aux fournisseurs et partenaires.• Sensibiliser les partenaires et les fournisseurs à travers les communications avec ceux-ci (courriels, communication téléphone, etc.).• Diffuser la <i>Charte de développement durable</i> sur le site web d'EnviroCompétences.	

CHAMP D'ACTION ENVIRONNEMENTAL : Gestion des matières résiduelles

ACTION 6 : FAVORISER, DANS CET ORDRE, LA RÉDUCTION À LA SOURCE, LE RÉEMPLOI, LE RECYCLAGE ET LA VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, DE FAÇON À LIMITER LES RÉSIDUS ULTIMES.

PRÉCISIONS SUR L'ACTION 6 : L'implantation de mesures respectant le principe des 3R-V (réduction, réemploi, recyclage et valorisation) permet de réduire l'impact sur l'environnement de l'organisation et de diminuer sa production de déchets ultimes.

Indicateur(s)	<ol style="list-style-type: none">1. Nombre moyen de sacs de déchets et de sacs de recyclage par employé par an2. Nombre de feuilles de papier imprimées par an3. Taux (%) de récupération des matières recyclables4. Taux (%) de récupération des matières compostables
Description sommaire des indicateurs <p>L'indicateur 1 mesure l'efficacité des gestes de réduction à la source des matières résiduelles. Le nombre de sacs est connu en remplissant chaque semaine la feuille « Suivi hebdomadaire » du <i>Tableau de bord</i>.</p> <p>L'indicateur 2 mesure l'efficacité des gestes pour réduire la consommation de papier. Le nombre de feuilles imprimées est calculé par l'imprimante.</p> <p>L'indicateur 3 mesure l'efficacité du tri des matières recyclables. Ce % est connu en effectuant un audit visuel ou une caractérisation du contenu des poubelles et des bacs de recyclage.*</p> <p>L'indicateur 4 mesure l'efficacité du tri des matières compostables. Ce % est connu en effectuant un audit visuel ou une caractérisation du contenu des poubelles et des bacs de matières compostables.*</p>	
Cible(s)	<ol style="list-style-type: none">1. Le nombre de sacs de déchets et de recyclage par employé par an est réduit d'au moins 5 % par an.2. Le nombre de feuilles de papier imprimées est réduit d'au moins 5 % par an.3. Au moins 95 % des matières recyclables sont récupérées d'ici la fin 2018.4. Au moins 80 % des matières compostables sont récupérées d'ici la fin 2018.
Calendrier de réalisation <ol style="list-style-type: none">1. Le nombre de sacs de déchets et de recyclage En 2016, le nombre moyen de sacs de déchets et de recyclage par employé par an est comptabilisé. En 2017 et en 2018, le nombre moyen de sacs de déchets et de recyclage par employé par an est réduit d'au moins 5 % par rapport à l'année précédente.2. Le nombre de feuilles imprimées est réduit chaque année d'au moins 5 % par rapport à l'année précédente.3. Le taux de récupération des matières recyclables (grâce aux bacs de recyclage intérieurs) atteint au moins 85 % en 2016, 90 % en 2017 et 95 % en 2018.4. Si un service de collecte de matières compostables est offert avant cette date, au moins 80 % de ces matières devraient être récupérées (grâce à des contenants de collecte intérieurs) d'ici la fin 2018.	
Gestes proposés <p><u>Réduction à la source</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Inviter les participants aux formations à apporter leur ordinateur portable et leur remettre en format numérique le contenu de la formation.• Opter pour des outils promotionnels virtuels (publicités en ligne).	

- Ne pas imprimer les courriels.
- Acheter des produits en vrac afin de minimiser les emballages.
- Boire l'eau du robinet plutôt que de l'eau embouteillée.
- Lors d'événements, utiliser de la vaisselle durable et bien planifier les besoins en nourriture afin d'éviter le gaspillage.
- Convaincre le propriétaire de remplacer le papier à main dans les salles de bain par un séchoir.

Réemploi

- Réutiliser les enveloppes, les feuilles rectos et les boîtes de carton vides.
- Acheter autant que possible des biens usagés.

Recyclage

- Minimiser le nombre de poubelles et s'assurer qu'un bac de recyclage est situé à moins de 1 m de chacune d'elles.
- Afficher un guide du tri au-dessus des bacs de recyclage intérieurs (http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arrond_pmr_fr/media/documents/vmtl-deplrecyplatonov14-hdv2.pdf).
- Offrir une formation sur le tri des matières résiduelles aux employés et leur envoyer la liste détaillée des matières acceptées (<http://www1.ville.montreal.qc.ca/banque311/content/mati%C3%A8res-recyclables>).
- Faire un audit visuel ou une caractérisation des matières résiduelles pour connaître la qualité du tri.*

Valorisation

- Contacter une entreprise privée pour la collecte des matières compostables.**
- S'abonner à l'infolettre de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville pour connaître le début de la collecte municipale des matières compostables (prévu entre 2016 et 2019).
- Une fois la collecte commencée, ajouter des contenants de tri intérieurs, sensibiliser les employés et leur envoyer la liste des matières acceptées (http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7237.75371890&_dad=portal&_schema=PORTAL).
- Faire un audit visuel ou une caractérisation des matières résiduelles pour connaître la qualité du tri.*

Déchets dangereux

Apporter dans un écocentre ou un point de dépôt :

- Les ampoules fluocompactes et les tubes fluorescents (<http://www.recycluo.ca/fr>).
- Les piles usagées (<http://www.appelarecycler.ca/trouvez-centre/>).
- Les pots de peinture (<http://www.ecopeinture.ca>).
- Les bonbonnes aérosols et autres emballages portant un pictogramme de danger (http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7957.87701571&_dad=portal&_schema=PORTAL).
- Les appareils électroniques défectueux (<http://recyclermeselectroniques.ca/qc/quoi-faire/ou-recycler/>).

* Ce document présente une méthodologie pour effectuer une caractérisation des matières résiduelles :

Boma Québec (2013), *Guide pour une caractérisation efficace des matières résiduelles*
http://www.boma-quebec.org/boma/data/files/bibliotheque_virtuelle/guide_matières_residuelles.pdf

* Les organisations suivantes offrent le service de caractérisation des matières résiduelles :

NI Corporation, 3505 rue Isabelle, Local P, Brossard, Québec, J4Y 2R2
 514-270-1102, <http://www.ni-corporation.com/ni-environnement/a-propos/>
 Consortium Écho-Logique, 1300C rue Volta, Boucherville, Québec, J4B 6G6
 514-323-2999, <http://www.echologique.ca/etudes-de-caracterisation.html>

**L'organisation suivante offre un service de collecte de matières compostables à Montréal :

Compost Montréal, 209A rue Maria, Montréal, Québec, H4C 2N9
 514-690-5773, <http://www.compostmontreal.com>

CHAMP D'ACTION ENVIRONNEMENTAL : GESTION DE L'APPROVISIONNEMENT ET DES SERVICES

ACTION 7 : FAVORISER LA CONSOMMATION ÉCORESPONSABLE CHEZ LE PERSONNEL ET INTÉGRER LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX DANS LA SÉLECTION DES PRODUITS ET DES SERVICES.

PRÉCISIONS SUR L'ACTION 7 : L'achat de produits et services locaux et écologiques permet de réduire l'impact négatif de l'organisation et du personnel sur l'environnement tout en favorisant l'économie locale.

Indicateur(s)	1. Pourcentage des achats de produits et de services respectant l'un des critères d'achat local ou écoresponsable*
Description sommaire de l'indicateur Cet indicateur permet de mesurer les efforts d'EnviroCompétences en matière de consommation responsable. Le pourcentage des achats est calculé par rapport à l'ensemble des biens et services achetés. Chaque catégorie d'achat compte pour 1 unité d'achat. Par exemple, l'ensemble des feuilles format lettre (8½ x 11) achetées au cours de l'année compte pour 1 achat.	
Cible(s)	1. Au moins 50 % des achats de produits et de services rencontrent l'un des critères d'achat local ou écoresponsable d'ici la fin de 2018.
Calendrier de réalisation 1. Au moins 30 % des achats de produits et de services respectent l'un des critères d'achat écoresponsable en 2016, 40 % en 2017, 50 % en 2018.*	
Gestes proposés <ul style="list-style-type: none">• Rappeler au personnel l'importance de faire des choix responsables lors de la consommation de biens et de services.• Impliquer le responsable des achats et le sensibiliser à la recherche de produits équivalents répondant aux critères d'achat local ou écoresponsable.• Acheter du café certifié équitable et biologique ainsi qu'un filtre à café réutilisable.• Acheter des produits nettoyants certifiés <i>Ecologo</i>.• Acheter des feuilles de papier 100 % recyclées certifiées <i>FSC</i>.• Faire affaire avec des traiteurs offrant des produits locaux et utilisant de la vaisselle durable.• Fréquenter des restaurants utilisant des produits locaux.	

* **Les critères d'achat local ou écoresponsable établis par EnviroCompétences sont les suivants :**

Produits

1. Pour être considéré local, un produit doit être fabriqué au Québec.
2. Pour être considéré écoresponsable, un produit doit être composé en majorité de matériaux recyclés, être fait de matériaux durables dans le but de remplacer un produit à usage unique, ou porter un seau de certification environnementale reconnu tel que *Ecologo*, *FSC*, *Fairtrade*, *Ecocert* ou *Rainforest Alliance*.

Services

1. Pour être considéré local, un service doit être situé à l'intérieur des limites de la Communauté métropolitaine de Montréal.
2. Pour être considéré écoresponsable, un service doit offrir des produits locaux ou écoresponsables (tels que définis ci-haut).

ACTION 8 : RÉDUIRE, SI POSSIBLE, LA CONSOMMATION D'EAU PAR UNE GESTION ÉCLAIRÉE ET RÉALISTE.

PRÉCISIONS SUR L'ACTION 8 : Diminuer la consommation d'eau permet de réduire le gaspillage, d'éviter le surpompage dans les milieux aquatiques et de préserver la qualité de la ressource.

NOTE : EnviroCompétences est actuellement locataire d'un local commercial disposant d'un seul lavabo et d'un lave-vaisselle. Les salles de bain, partagées par plusieurs locataires, sont situées à l'extérieur du local et sont sous la responsabilité du propriétaire du bâtiment. Les actions pouvant être posées par EnviroCompétences pour réduire sa consommation d'eau sont donc limitées. De plus, le local ne dispose d'aucun compteur d'eau; il lui est donc impossible de mesurer sa consommation d'eau. Le propriétaire devrait toutefois être approché dans le but de l'inciter à adopter certains des gestes présentés ci-dessous.

Indicateur(s)	1. Nombre de gestes posés pour économiser l'eau*
Description sommaire de l'indicateur Cet indicateur permet de mesurer les efforts d'EnviroCompétences pour réduire sa consommation d'eau.	
Cible(s)	1. Avoir posé au moins 5 gestes pour économiser l'eau d'ici la fin 2018.
Calendrier de réalisation 1. Avoir posé au moins 3 gestes pour économiser l'eau d'ici la fin 2016, ainsi qu'un geste supplémentaire en 2017 et en 2018.	
Gestes proposés <ul style="list-style-type: none"> • Installer un ou des refroidisseurs d'eau du robinet dans les bureaux. • Installer un aérateur sur la robinetterie du lavabo. • Installer une affichette sur le lave-vaisselle demandant aux employés de le démarrer seulement lorsqu'il est plein et sensibiliser ceux-ci au besoin. • Collecter l'eau inutilisée du robinet (par exemple qu'on laisse couler pour avoir de l'eau chaude) et utiliser cette eau pour arroser les plantes. • Signaler les fuites d'eau au propriétaire afin qu'il puisse les réparer rapidement. • Convaincre le propriétaire de remplacer les robinets défectueux par des robinets avec détecteur de mouvement, par exemple en rédigeant une demande officielle. • Convaincre le propriétaire de remplacer les toilettes brisées par des toilettes à faible débit, par exemple en rédigeant une demande officielle. 	

* Cet indicateur est une alternative à la mesure de la consommation d'eau à l'aide d'un compteur. Advenant qu'EnviroCompétences déménage dans un local disposant d'un compteur, l'indicateur devrait être remplacé par la mesure de la consommation annuelle d'eau en litres ou en m³.

ACTION 9 : ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN SUSCITANT, DANS LES LIMITES DU CHAMP D'INTERVENTION DE L'ÉQUIPE, DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE.

PRÉCISIONS SUR L'ACTION 9 : Réduire la consommation en énergie permet de limiter les impacts environnementaux liés à la production de celle-ci, notamment en lien avec la production de gaz à effet de serre.

NOTE : EnviroCompétences est actuellement locataire d'un bâtiment partagé par plusieurs organisations. Le chauffage et la climatisation sont centralisés et contrôlés par le propriétaire. L'organisation a donc peu d'emprise sur une bonne partie de sa consommation d'énergie. De plus, son local ne dispose d'aucun compteur d'électricité; il lui est donc impossible de mesurer sa consommation d'énergie. Le propriétaire devrait toutefois être approché dans le but de l'inciter à adopter certains des gestes présentés ci-dessous.

Indicateur(s)	1. Nombre de gestes posés pour économiser l'énergie*
Description sommaire de l'indicateur	
Cet indicateur permet de mesurer les efforts d'EnviroCompétences pour réduire sa consommation d'énergie.	
Cible(s)	1. Avoir posé au moins 7 gestes pour économiser l'énergie d'ici la fin 2018.
Calendrier de réalisation	
1. Avoir posé au moins 5 gestes pour économiser l'énergie d'ici la fin 2016, ainsi qu'un geste supplémentaire en 2017 et en 2018.	
Gestes proposés	
<ul style="list-style-type: none"> • Toujours utiliser le mode «Éco» du lave-vaisselle et laisser sécher si possible la vaisselle à l'air libre (en entrouvrant la porte du lave-vaisselle). • Lorsque le temps le permet, éclairer les pièces équipées de fenêtres avec la lumière naturelle uniquement. • Remplacer les ampoules à incandescence par des ampoules fluocompactes ou DEL. • Remplacer les tubes fluorescents par des tubes DEL. • Installer une affichette au-dessus de chaque interrupteur rappelant aux employés d'éteindre la lumière en quittant la pièce et sensibiliser ceux-ci au besoin. • Installer des détecteurs de présence pour l'éclairage ou convaincre le propriétaire de le faire. • Installer une affichette sur chaque ordinateur rappelant aux employés de l'éteindre avant de quitter le bureau et sensibiliser ceux-ci au besoin. • Programmer la mise en veille de tous les écrans après 5 minutes d'inactivité, de même que la mise en veille de l'ordinateur après 20 minutes d'inactivité et la mise en veille prolongée après 45 minutes. • Remplacer les ordinateurs de bureau défectueux par des ordinateurs portables certifiés <i>Energy Star</i>. • Débrancher les appareils électroniques qui seront inutilisés pendant plusieurs jours (avant de partir en vacances, etc.) • Détecter les fuites d'air et calfeutrer les fenêtres. 	

* Cet indicateur est une alternative à la mesure de la consommation d'électricité à l'aide d'un compteur. Advenant qu'EnviroCompétences déménage dans un local où elle dispose d'un compteur, un deuxième indicateur devrait être remplacé par la mesure de la consommation annuelle d'électricité en Gigajoules (Gj).

ACTION 10 : RÉDUIRE L'IMPACT NÉGATIF DE L'ORGANISATION SUR LA QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR.*

PRÉCISIONS SUR L'ACTION 10 : Cette action passe entre autres par la mise en place de mesures pour réduire la pollution de l'air, tel que la compensation des gaz à effet de serre (GES) générés lors des déplacements des participants aux formations offertes par EnviroCompétences.

* Il est à noter que l'action 10 de la *Politique de développement durable* était originalement « Assurer, à l'intérieur du même champ d'intervention conféré à l'organisation, un environnement de travail sain et de qualité, dont celle de l'air ambiant. ». Cette action a toutefois été reformulée afin de mieux répondre aux besoins du présent plan d'action.

Indicateur(s)	<ol style="list-style-type: none">1. Pourcentage compensé des GES produits annuellement par les participants2. Pourcentage compensé des GES produits annuellement par les employés, incluant les trajets entre le bureau et la maison
Description sommaire de l'indicateur Ces indicateurs mesurent la contribution de l'organisation au maintien d'une bonne qualité de l'air. La quantité de GES produits lors des déplacements des participants et des employés est connue en leur faisant remplir le <i>Calculateur de GES</i> .	
Cible(s)	<ol style="list-style-type: none">1. 100 % des GES des participants sont compensés chaque année.2. 100 % des GES des employés sont compensés chaque année.
Calendrier de réalisation <ol style="list-style-type: none">1. Les GES lors des déplacements des participants sont calculés et compensés chaque année.2. Les GES lors des déplacements des employés sont calculés et compensés chaque année.	
Gestes proposés <ul style="list-style-type: none">• Faire remplir le <i>Calculateur de GES</i> à tous les participants aux formations ainsi qu'à tous les employés d'EnviroCompétences.• Acheter des crédits de carbone auprès d'organisations comme <i>Planetair</i> (http://planetair.ca), <i>LivClean</i> (http://livclean.ca) et <i>Ecotierra</i> (http://www.ecotierra.co).• Planter des arbres.	

ACTION 11 : FAVORISER LE RECOURS À DES MOYENS DE TRANSPORT DURABLE, DONT LE COVOITURAGE, LE TRANSPORT EN COMMUN, LE VÉLO ET LA MARCHÉ.

PRÉCISIONS SUR L'ACTION 11 : Cette action permet de réduire l'empreinte écologique des déplacements des employés et des participants aux formations en diminuant les émissions atmosphériques par individu.

Indicateur(s)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pourcentage des participants ayant utilisé un moyen de transport durable pour se rendre aux formations. 2. % des employés utilisant au moins 3 jours/semaine un moyen de transport durable pour se rendre au travail
<p>Description sommaire des indicateurs</p> <p>Ces deux indicateurs permettent de mesurer l'efficacité des gestes posés par l'organisation pour favoriser le transport durable.</p> <p>Le moyen de transport des participants est connu grâce au calculateur de gaz à effet de serre qu'EnviroCompétences fait remplir aux participants.</p>	
Cible(s)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Au moins 50 % des participants aux formations utilisent un moyen de transport durable d'ici la fin 2018. 2. Au moins 35 % des employés utilisent un moyen de transport durable 3 jours/semaine pour se rendre au travail d'ici la fin 2018.
<p>Calendrier de réalisation</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Au moins 25 % des participants aux formations utilisent un moyen de transport durable en 2016, 35 % en 2017 et 50 % en 2018. 2. Au moins 10 % des employés utilisent 3 jours/semaine un moyen de transport durable pour se rendre au travail en 2016, 20 % en 2017 et 35 % en 2018. 	
<p>Gestes proposés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inciter les participants aux formations, lors de leur inscription, à utiliser un transport durable. • Offrir une récompense aux utilisateurs de transport durable. • Mettre en place un système de covoiturage. • Rembourser un certain % des frais de transport en commun des employés utilisant celui-ci sur une base régulière (minimum trois fois par semaine). • Permettre aux employés de travailler depuis la maison. • Acheter une voiture électrique pour le personnel d'EnviroCompétences. 	

CHAMP D'ACTION ENVIRONNEMENTAL : RÉNOVATION ET AMÉNAGEMENT

ACTION 12 : FAVORISER, DANS LES CAS DE TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR, L'APPLICATION DE PRINCIPES LIMITANT LES MATIÈRES RÉSIDUELLES (ÉCOCONCEPTION, DÉCONSTRUCTION, ETC.) ET L'EMPLOI DE MATÉRIAUX ISSUS DE PRATIQUES OU DE TECHNOLOGIES PROPRES.

PRÉCISIONS SUR L'ACTION 12 : Cette action permet de réduire le volume de matières résiduelles générées lors des travaux de construction de même que l'empreinte écologique de l'entreprise via les matériaux utilisés.

NOTE : EnviroCompétences est actuellement locataire d'un local commercial. La majorité des rénovations sont donc gérées par le propriétaire du bâtiment. Le propriétaire devrait toutefois être approché dans le but de l'inciter à intégrer une clause pour la réduction des matières résiduelles et l'utilisation de matériaux écoresponsables à tous ses contrats de rénovation.

Indicateur(s)	1. Pourcentage des contrats de rénovation signés par EnviroCompétences prévoyant des mesures de réduction et de récupération des résidus de construction ainsi que l'utilisation de matériaux issus de pratiques ou de technologies propres
Description sommaire de l'indicateur Cet indicateur permet de vérifier si des mesures visant à limiter les matières résiduelles et à favoriser l'utilisation de matériaux issus de pratiques ou de technologies propres ont été appliquées. Le pourcentage est calculé par rapport au nombre total de contrats de rénovation signés par EnviroCompétences chaque année.	
Cible(s)	1. 100 % des contrats de rénovation signés chaque année par EnviroCompétences prévoient des mesures de récupération des résidus de construction et l'utilisation de matériaux issus de pratiques ou de technologies propres dès 2016.
Calendrier de réalisation 1. Une clause prévoyant des mesures de récupération des résidus de construction et l'utilisation de matériaux issus de pratiques ou de technologies propres est ajoutée à tous les contrats signés par EnviroCompétences dès 2016.	
Gestes proposés <ul style="list-style-type: none">• Ajouter à tous les contrats d'EnviroCompétences une clause indiquant que l'entrepreneur doit minimiser la production de matières résiduelles, récupérer les résidus de construction/démolition et utiliser des matériaux issus de pratiques ou de technologies propres.*• Demander au propriétaire du bâtiment d'ajouter une clause semblable à ses contrats de rénovation.• Choisir des matériaux recyclés, issus de matières premières renouvelables, ou dépourvus de produits pétroliers ou de COV.	

* **Les entreprises suivantes offrent un service de location de conteneurs et de collecte de matériaux secs pour la région de Montréal :**

Services Matrec inc.

4, chemin du Tremblay, Boucherville (Québec) J4B 6Z5
1-800-585-9155, <http://matrec.ca/collecte/materiaux-secs/>

Ramasse.ca

10800, av. Cantin, Montréal-Nord, H1G 6P7
1-800-726-2773, <http://www.ramasse.ca/fr/>

Conteneurs 3R inc.

3501, avenue Broadway, Montréal-Est (Québec) H1B 5B3
514 -322-9487, http://www.conteneurs3r.com/fr/nos_services.html

CHAMP D'ACTION ENVIRONNEMENTAL : CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

ACTION 13 : PRODUIRE UN BILAN ENVIRONNEMENTAL CENTRÉ SUR LA CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE.

PRÉCISIONS SUR L'ACTION 13 : Cette action permettra à EnviroCompétences de conserver une image positive, d'assurer une crédibilité sur le plan du développement durable auprès de ses clients et de renforcer son éligibilité à l'obtention de subventions.

Indicateur(s)	1. Nombre d'infractions réglementaires liées à l'environnement commises chaque année
Description sommaire de l'indicateur Cet indicateur permet de vérifier la conformité réglementaire de l'organisation.	
Cible(s)	1. Aucune infraction réglementaire liée à l'environnement commise chaque année.
Calendrier de réalisation 1. EnviroCompétences veille chaque année à n'enfreindre aucune loi ou aucun règlement.	
Gestes proposés <ul style="list-style-type: none">• Répertorier dans un document l'ensemble des lois et règlements environnementaux applicables aux activités d'EnviroCompétences et veiller à leur respect.• Réviser annuellement les lois et règlements applicables.• Corriger au besoin les pratiques de l'entreprise afin de respecter la réglementation en vigueur.• S'assurer que les partenaires et les fournisseurs respectent la réglementation en vigueur.	

CHAMP D'ACTION ÉCONOMIQUE : VIABILITÉ ÉCONOMIQUE

ACTION 14 : VEILLER À UNE AUGMENTATION DES SALAIRES RÉPONDANT À LA HAUSSE DU COUT DE LA VIE.

PRÉCISIONS SUR L'ACTION 14 : Cette action permettra de maintenir le pouvoir d'achat des employés.

Indicateur(s)	1. Hausse annuelle des salaires (en %) par rapport à l'indice des prix à la consommation (en %)
Description sommaire des indicateurs Cet indicateur permet de mesurer que la hausse des salaires répond à la hausse du cout de la vie.	
Cible(s)	1. Le % d'augmentation des salaires est égal ou supérieur au taux d'inflation.
Calendrier de réalisation 1. Ajuster les salaires en fonction de la hausse de l'indice des prix à la consommation à chaque mois de juin.	
Gestes proposés <ul style="list-style-type: none">• Vérifier mensuellement ou annuellement la variation de l'indice des prix à la consommation (Statistiques Canada) et ajuster les salaires en conséquence.	

**ACTION 15 : GARANTIR LA VIABILITÉ ÉCONOMIQUE DE L'ORGANISME EN VEILLANT
AU RESPECT DES BUDGETS.**

PRÉCISIONS SUR L'ACTION 15 : Cette action permet à EnviroCompétences d'assurer sa viabilité économique et de continuer à réaliser sa mission de promouvoir l'emploi en environnement.

Indicateur(s)	1. Atteinte de l'équilibre budgétaire
Description sommaire de l'indicateur Cet indicateur permet de mesurer si l'organisation respecte ses budgets. L'équilibre budgétaire est atteint lorsque les dépenses annuelles ne dépassent pas les revenus.	
Cible(s)	1. Le budget est en équilibre à la fin de l'année.
Calendrier de réalisation 1. Vérifier à la fin de chaque année fiscale que le budget a été respecté.	
Gestes proposés <ul style="list-style-type: none">• Assurer un suivi rigoureux des dépenses et des budgets attribués pour chacune des activités de l'organisation.• Veiller au respect de tous les critères d'éligibilité lors du renouvellement des subventions et/ou des demandes pour de nouvelles subventions.• Rechercher de nouvelles sources de financement.• S'assurer que les frais exigés pour les formations couvrent les dépenses encourues par l'organisme.	

CONCLUSION

Grâce à ce plan d'action, EnviroCompétences pourra améliorer son empreinte sur l'environnement, la société et l'économie en intégrant davantage les principes du développement durable dans ses pratiques. Les nombreuses informations encadrant chacune des actions de ce plan faciliteront la réalisation de celles-ci. Le tableau de bord développé en parallèle à ce plan assurera pour sa part un suivi efficace de l'atteinte des cibles annuelles pour une période de trois ans. Après cette période, un nouveau plan d'action avec des actions révisées et de nouvelles cibles devrait être développé.